

France. Auxelles du 28/05/08

Les commissaires aux comptes inquiets

« Oui à la simplification, non à la dérégulation ». C'est le mot d'ordre que l'ensemble des commissaires aux comptes ont adopté hier, à l'hôtel Valmenière, relayant une action nationale.

Un commissaire aux comptes est chargé de contrôler la sincérité et la régularité des comptes annuels établis par une société ou un autre type de structure, en procédant à des audits comptables et financiers à la demande de la justice. Aujourd'hui, ces auxiliaires de justice craignent une baisse de leurs activités avec le projet de loi de modernisation économique.

Voilà pourquoi ils se sont réunis hier pour une mobilisation de grande envergure. Elle est destinée à alerter l'opinion à quelques jours seulement du vote du projet de loi de modernisation de l'économie. Ce dispositif, initié par le ministre de la Justice, exclut certains types de sociétés anonymes du contrôle des commissaires aux comptes. Il s'agirait pour l'Etat de favoriser la transparence financière et la simplification des procédures de contrôle. Mais les commissaires aux comptes l'entendent d'une autre oreille. Car selon

eux, cette loi entraînerait « la dérégulation » dont les conséquences seraient la baisse des activités. « La promesse avait été faite par Pascal Clément - ancien garde des Sceaux dans le gouvernement Villepin - que l'Etat n'apporterait aucune modification sur le contrôle des sociétés par actions simplifiées », rappelle Prudence Ecoué, président de la compagnie des commissaires aux comptes de la Martinique et de la Guyane. Il souligne que Rachida Dati s'était engagée dans le même sens en novembre dernier.

D'où l'étonnement de la soixantaine de commissaires aux comptes de Martinique et de Guyane. Ils revendiquent pour l'année dernière 230 mandats diligentés par la justice. Ces interventions ont nécessité 11 000 heures d'audit. « La baisse de nos activités mettra sur le carreau des jeunes fraîchement sortis des écoles », dénonce M. Ecoué.

A.K.■